Clérac

Château

de CAILLERES

Bulletin Communal

Juin 2003 **N° 04**

Mairie de CLERAC - Tél : 05 46 04 13 12 - Fax : 05 46 04 29 06 - E-mail : clerac@mairie17.com

Sommaire

Le mot du Maire	page 3
Les grands dossiers	pages 4-7
Activités de la Municipalité	pages 8-9
Budget 2003	pages 10-11
Échos de l'école	page 12
Informations : La Poste—Nom du Bar	page 13
Bar-Restaurant : Historique et Inauguration	pages 14-15
Informations : Assistante maternelle	page 16
Concours collecte sélective	page 17
La Vie des Associations	pages 18-25
Le Patrimoine Cléracais : Terre crue, Terre cuite	page 26
Si Clérac m'était conté : Le château de Caillères	page 27
Le calendrier du jardinage	page 28
Recettes des beaux jours	page 29
Avis à la population	page 30
État civil / Vie pratique	page 31

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Il y a deux ans, en juin 2001, paraissait le premier bulletin communal.
En ce début de Juin 2003, vous allez prendre connaissance du quatrième numéro. Par sa lecture, vous serez informé de l'action de votre équipe municipale. Les principaux dossiers y sont évoqués. Les Associations, forces vives de notre village, ont également la parole. Elles vous informent de leurs activités durant les 6 prochains mois.

L'été 2003 sera riche de plusieurs manifestations importantes :

- Samedi 28 juin 2003 : Traditionnelle journée « Plein Air » sur le thème rassembleur du Cirque.
- Lundi 18 août 2003 : Spectacle de rue « Pierres de Prières »
- Samedi 30 et dimanche 31 août 2003 : Fête Locale avec de nombreuses animations (marché de nuit, bal, attractions foraines, brocante, feu d'artifice ...)

Toutes les animations qui donnent le dynamisme de notre Commune peuvent voir le jour, grâce à la volonté de la Municipalité, mais surtout grâce au travail des bénévoles dans nos diverses Associations.
Ce sont eux qui oeuvrent pour que CLERAC donne une image vivante des activités sportives, culturelles et festives dans la Commune.
La fonction que vous m'avez confiée me donne la responsabilité de « fédérer » toutes ces forces vives. Je compte sur elles pour donner une image de rassemblement harmonieux de la vie collective Cléracaise, au delà d'un « corporatisme associatif » compréhensible, qui pourrait s'installer au sein des équipes.
Je demande à tous de continuer à travailler ensemble, comme dans le passé , pour ne pas effacer une renommée d'unité , souvent exprimée par de nombreux observateurs étrangers à notre Commune.
Je vous en remercie très sincèrement.

Qu'il me soit aussi permis de rappeler l'importance du bénévolat dans la vie collective. Je suis persuadé que des passions peuvent se partager ensemble et je suis à l'écoute de toutes les initiatives permettant d'accélérer la dynamique de notre territoire.

Guy PASQUET

Les grands dossiers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pour bien comprendre la situation de la Commune de Clérac, il faut citer les chiffres suivants :

- Impôts et taxes payés en 2002 par les habitants et les entreprises : 191.000 €.
- **Produits de service payés en 2002 par la société SOTRIVAL exploitant le centre d'enfouissement :340 000 €**
- Fermeture du centre prévue vers 2015

Ces trois chiffres mettent en évidence la fragilité des finances communales et obligent dès à présent à penser à l'économie de la Commune après la fermeture du centre d'enfouissement.

L'équipe municipale ayant conscience de cette précarité a fait le choix suivant :

- **A court terme** : rendre la Commune attrayante pour permettre l'installation de nouveaux résidents.
- **A moyen terme** : faciliter l'installation d'entreprises et profiter de la situation géographique pour accélérer le développement économique du Sud Saintonge.

Développement à court terme

Actions déjà engagées

- Etude du Cabinet Ponant pour l'aménagement de la Commune, opération terminée et présentée aux habitants de Clérac le 14 mars 2003
- Aide à l'ASL (Association Syndicale Libre), les propriétaires forestiers essaient de restaurer la forêt dévastée par la tempête de décembre 1999.
- Réaménagement du restaurant « Les Bananiers » devenu « Auberge des Lacs Bleus », opération terminée, inauguration le 10 mai 2003.
- Installation d'une boulangerie : dossier en cours d'étude pour la recherche de financements.
- Achats de terrains pour aménager un premier lotissement. Achat effectué en 2002, aménagement prévu courant 2004.

Actions à l'étude

Construction d'une maison dans le vide laissé par la démolition de l'ancienne boulangerie. Cette construction est vivement souhaitée afin de redonner au centre bourg un visage moins austère.

Toutes ces opérations ont pour but de rendre la Commune plus attrayante afin de favoriser l'installation de nouveaux résidents.

Développement à moyen terme

Le problème de la Commune est de préparer l'économie à la fermeture du centre d'enfouissement qui privera les finances communales d'une somme importante.

Une opportunité s'est présentée avec le projet de construction de la ligne TGV Sud Europe Atlantique. Le réseau ferré français souhaite installer une plate-forme ferroviaire de 20 hectares afin d'y stocker les matériaux destinés à la construction des voies ferrées. Avec la plate-forme, une centrale électrique pour l'alimentation des trains est aussi prévue, ainsi que la réfection de la ligne de chemin de fer Saint-Mariens – Clérac.

La rétrocession gratuite par RFF à la collectivité ,dès la fin des travaux (2010) , permettrait l'installation d' entreprises donc des emplois pour nos jeunes. La Commune s'assure auprès de RFF d'un certain nombre d'engagements avant de donner son accord. Pour que cette plate-forme soit encore plus attractive, il a été demandé au réseau ferré français de rendre cette centrale électrique accessible aux entreprises intéressées par le site.

Les grands dossiers

Pour le moment, deux sujets ont été évoqués lors de deux rencontres des trois maires et de leurs collaborateurs, la Commune de Bédenac souhaite un réaménagement de l'aire de repos pour en faire une plate-forme afin de faire connaître la région tant sur le plan touristique que sur le plan économique. La Commune de Clérac quant à elle, souhaiterait relier sa zone industrielle à l'échangeur du Jarculet par une route qui créerait le moins de nuisances possibles.

Sur la carte ci-jointe, les voies de communication existantes et futures ont été mises en évidence afin de montrer que les trois Communes Bédenac – Bussac – Clérac ont de nombreux atouts en main grâce à leur situation géographique. **Cette carte n'est pas un plan d'aménagement mais un simple document de réflexion.**

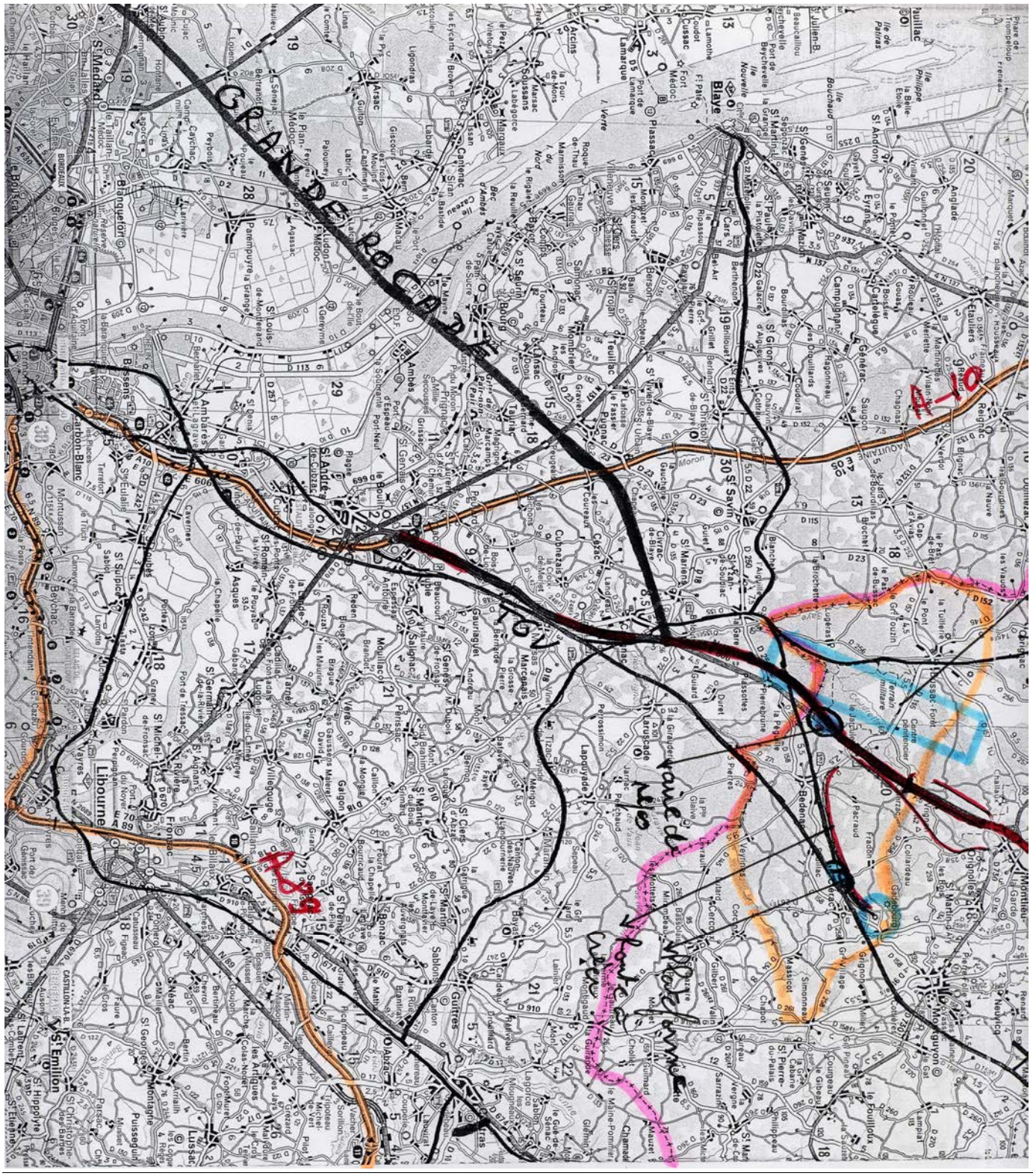

Les grands dossiers

URBANISME : P.L.U.

La nouvelle loi S R U (Solidarité et développement urbain) impose aux collectivités locales d'élaborer un nouveau document d'urbanisme (carte communale ou Plan local d'urbanisme PLU), en remplacement de l'ancien Plan d'occupation des sols : POS
Le cas de CLERAC étant bien particulier du fait de l'implantation du Centre d'enfouissement technique, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour le PLU.
La procédure de la Révision globale a été engagée avec les Cabinets ERA et AUDINET, et s'est traduite dans la phase diagnostic, par 2 réunions thématiques :

Vendredi 15 Novembre 2002 : **« Milieu naturel, sites et paysages, patrimoine »**
Jeudi 19 Décembre 2002 : **« Economie »**

Comme l'y convie le nouveau code de l'urbanisme, tous les organismes concernés à sa réflexion ont été associés étroitement à ces 2 réunions.

En parallèle avec cette démarche, pour résoudre rapidement les difficultés juridiques liées à l'exploitation du centre d'enfouissement technique, une procédure dite « Révision d'Urgence » propre à la zone d'implantation de l'installation classée a été demandé par la Municipalité.

Le jeudi 30 janvier 2003, les Cabinets d'Urbanisme ERA et URBANhymns ont présenté le **dossier préparatoire « Révision d'Urgence »** (démarche , contexte et propositions d'élaboration) à la commission extra communale.
Toutes les remarques ont été prises en compte.

Le 06 Mars 2003 , la Commission élargie a émis **un avis favorable** au document provisoire.
Le 08 Avril 2003 ERA a présenté à toute **la population le projet** de « Révision d'Urgence ».

L'enquête Publique se déroulera du 17 Juin 2003 au 23 Juillet 2003.

Un avis au public est affiché devant la Mairie, sur le site du CET et dans les divers villages.
Les annonces légales, prévues par la loi ont été publiées sur Sud-Ouest et Haute Saintonge.

Dans le même temps, une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation de SOTRIVAL sera soumise à enquête publique, sur demande de Monsieur le Préfet.

Notre BAR-RESTAURANT renaît

Après la réception offerte aux habitants de Clérac le vendredi 09 Mai 2003 par le jeune couple d'exploitants Sonia et Emmanuel, la Municipalité inaugurait officiellement le lendemain samedi 10 mai 2003 le nouvel établissement rénové et remis aux normes.

Cette cérémonie avait lieu en présence de Monsieur Dominique Bussereau secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, de Monsieur Jean Claude Beaulieu député de la Charente Maritime, de Monsieur Bernard Pouget Sous-Préfet de Jonzac, de MM Pierre Jean Daviaud et Gilbert Festal Conseillers Généraux, de Maurice Marzal Président de la Commission Tourisme de la CDCHS, des Maires du canton et des communes limitrophes,de Monsieur Marc Poupelain ancien Maire de Clérac, des représentants des différentes administrations, des Présidents des Associations locales , des architectes et artisans auteurs de cette réalisation.

Notre BAR-RESTAURANT renaît (suite)

Dans son discours, Monsieur Guy Pasquet Maire de Clérac a relaté l'historique du dossier :

« Il y a plus d'un an, nous apprenions que Danièle et Michel Arcay qui exploitaient depuis 15 ans « Les Bananiers » avaient décidé d'arrêter leur activité. Depuis plusieurs années, ils avaient mis en vente leur établissement sans trouver repreneur.

Le Conseil Municipal a donc considéré avec gravité cette nouvelle situation et a décidé à l'unanimité de sauver ce commerce unique sur la commune.

Il était important de garder un lieu convivial, de rencontre et de communication, dans un village de près de 1000 âmes. Il était également important d'offrir un service aux entreprises implantées sur la Commune, représentant un bassin d'activité de 400 personnes auxquelles s'ajoutent de nombreux emplois induits.

Enfin, il était important de considérer l'aspect touristique de notre région (forêt, églises romanes, Musée, voie verte Baignes / Clérac, petit patrimoine de Pays etc …) attirant de plus en plus de visiteurs urbains et d'investisseurs étrangers.

Consciente des difficultés de notre condition rurale, mais aussi forte de cette analyse, l'équipe municipale a pris l'engagement de relever le défit et elle s'est mise au travail.

Les financements ont été trouvé auprès du Conseil Général, de l'Etat (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) , et des Fonds Européens (FEDER). Grâce à tous ces organisme la Commune de Clérac a été subventionnée à plus de 50 % sur la totalité des travaux et de l'achat de l'immeuble.

Il ne restait pas le plus facile à réaliser le recrutement des futurs exploitants.

Une Commission dirigée par Daniel Bureau 1er Adjoint s'est mise en place. Des annonces sont parues dans l' « Hôtellerie » et « Sud Ouest » (tous départements). Nous souhaitions que le futur couple d'exploitants soit jeune et professionnel et s'engage financièrement afin de garantir sa motivation . Si la Commune de Clérac est propriétaire des murs, les exploitants ont acquis le fond de commerce. Cette implication financière importante est un gage, pour la Collectivité, de leur sérieux et de leur ténacité à vouloir valoriser ce commerce.

Voilà une première page de la volonté de la Municipalité à voir développer son territoire. Nous souhaitons en écrire une autre rapidement, puisque nos travaillons actuellement sur le dossier « Boulangerie » en souhaitant le même heureux dénouement. »

Monsieur le Maire passait ensuite la parole à Monsieur Daviaud qui soulignait la qualité de la réalisation et la volonté exemplaire des élus pour conserver un tissus économique et social sur leur Commune. Il félicitait les jeunes repreneurs qui ont pris la décision de travailler ici.

Dominique Bussereau remarquait que Clérac est une commune qui bouge, avec une Municipalité qui a su obtenir les aides nécessaires pour faire aboutir ce projet. Il rappelle que le TGV peut ouvrir pour la Commune une perspective de développement avec notamment un TER au départ de Clérac pour Bordeaux. Ce projet ouvrirait non seulement pour la Commune, mais pour toute la région, une perspective importante de développement et le maintien, voire la réouverture, de commerces

Saluant la présence de Monsieur Poupelain, ancien Maire, le secrétaire d'état aux transport, évoque la création du Musée. Autant d'opérations qui montrent bien que Clérac se tourne vers l'avenir, tout en préservant son patrimoine. Avant de retourner vers ses nombreuses obligations, Dominique Bussereau souhaitait bonne chance à Sonia et Emmanuel et longue vie à l' « Auberge des Lacs Bleus »

L'inauguration officiellle du 10 mai 2003 avec Messieurs Bussereau, Beaulieu, Daviaud, Pasquet et les gérants du bar

Activités de la Municipalité

BATIMENT

- Les menuiseries du groupe scolaire, de la cantine et de la Mairie ont été remplacées par des portes aluminium et des fenêtres PVC double vitrage.
- La couverture de la salle des fêtes a été en partie refaite.
- Pour sécuriser les locaux , les portes bois du stade municipal ont été remplacées par des portes en fer.
- Les travaux d'aménagement de la Bibliothèque sont terminés.
- Les vitraux de l'Eglise ont été restaurés et des grilles de protection posées .

SPORTS / LOISIRS / CULTURE

Exposition d'arts visuels par les enfants des écoles.

Du 02 au 11 avril, vous avez pu contempler des réalisations d'arts visuels (peinture, collage, etc.) à la salle des fêtes. Cette exposition faisait suite à la venue dans notre commune de plus de 500 enfants pour admirer les œuvres de l'artiste Françoise Bouchet Doumenq qui exposait au musée. Vous avez pu lire dans le précédent bulletin que les écoles participantes exposeraient à leur tour leur propre travail. C'est ce qui a été fait du 02 au 11 avril 2003.

Le vernissage a eu lieu le dimanche 06 en présence des représentants des écoles, des élus des communes et de la municipalité de Clérac. Après un discours de Maïté Dufau, coordinatrice de ce projet, un apéritif a été offert.

Les écoles participantes sont les suivantes : Montguyon, Guitinières, Chevanceaux, Chepniers, Bussac Forêt, Sousmoulins, Salignac de Mirambeau.

Voici quelques remarques de visiteurs inscrites sur le livre d'or :

« c'est un feu d'artifice d'idées et de couleurs ! » « De très belles réalisations. Merci d'avoir permis aux enfants de se faire plaisir » « Quelle richesse ! Quelle explosion de couleurs et de vie, quelle créativité, quelle leçon de vie. Un grand bravo ! »

UNE ASSOCIATION CULTURELLE A CLERAC ?

Un certain nombre d'actions pourrait être mené dans la commune avec l'aide de bénévoles mais faute de savoir qui solliciter, elles sont souvent abandonnées : des actions en faveur du patrimoine en liaison avec le musée, des expositions à mettre en place, s'occuper des chantiers jeunes, etc. Un groupe travaille déjà pour la bibliothèque et aura besoin de bras pour couvrir, entre autre, les livres. Il est certainement des personnes dans la commune qui aimeraient, ponctuellement ou régulièrement, « donner un coup de main » lors d'une animation de type culturelle et qui ont des idées à développer dans ce domaine.
Seul, on ne peut pas faire grand chose et l'équipe de bénévoles qu'est votre conseil municipal ne peut pas être partout. D'où l'idée de départ de rassembler en une association, toutes ces personnes susceptibles de donner un peu de leur temps et de leur énergie, afin de les informer, d'une part des actions que la municipalité souhaite développer, d'autre part de faire émerger des idées d'actions à promouvoir.
Nous vous proposons d'en débattre lors d'une réunion à la salle associative le jeudi … juin à 20 H 30.
Quel que soit votre âge, jeune, moins jeune, plus vieux, tout le monde peut être membre de cette association, alors n'hésitez pas à venir donner votre avis sur son éventuelle création.

SPECTACLE PIERRES DE PRIERE

Le 18 août, en fin de soirée, aura lieu un spectacle de rue animé par une quinzaine de comédiens de la compagnie Renata Scant. Vous pourrez les suivre dans les rues du village dans une procession rappelant les pèlerins de St Jacques de Compostelle et les fêtes du Moyen-Age. Moments de théâtre, poésie, chants baroques ou gospel alterneront dans des lieux différents : la rue, l'église ou la cour du musée.
Ce spectacle est gratuit, invitez tous vos amis.
Par ailleurs, cette troupe de comédiens professionnels propose, à l'occasion de ce spectacle, un stage de formation du 02 au 18 août.
Au programme :
Travail corporel – travail sur la voix parlée et la voix chantée (gospel) – improvisation orale – construction du personnage/travail du masque – travail spécifique au plein air et à la rue – aspects techniques liés à la création d'accessoires et de costumes – répétitions puis représentations du spectacle « Pierres de prière ».
Ce stage est ouvert aux amateurs, débutants ou avancés à partir de 17 ans. Il aura lieu à la ferme de Moulidars (entre Angoulême et Jarnac). Tarifs 130 € (90 € pour les étudiants, les CES ou les demandeurs d'emploi).
Les bulletins d'inscriptions sont à retirer à la mairie avant le 30 juin.

Budget 2003

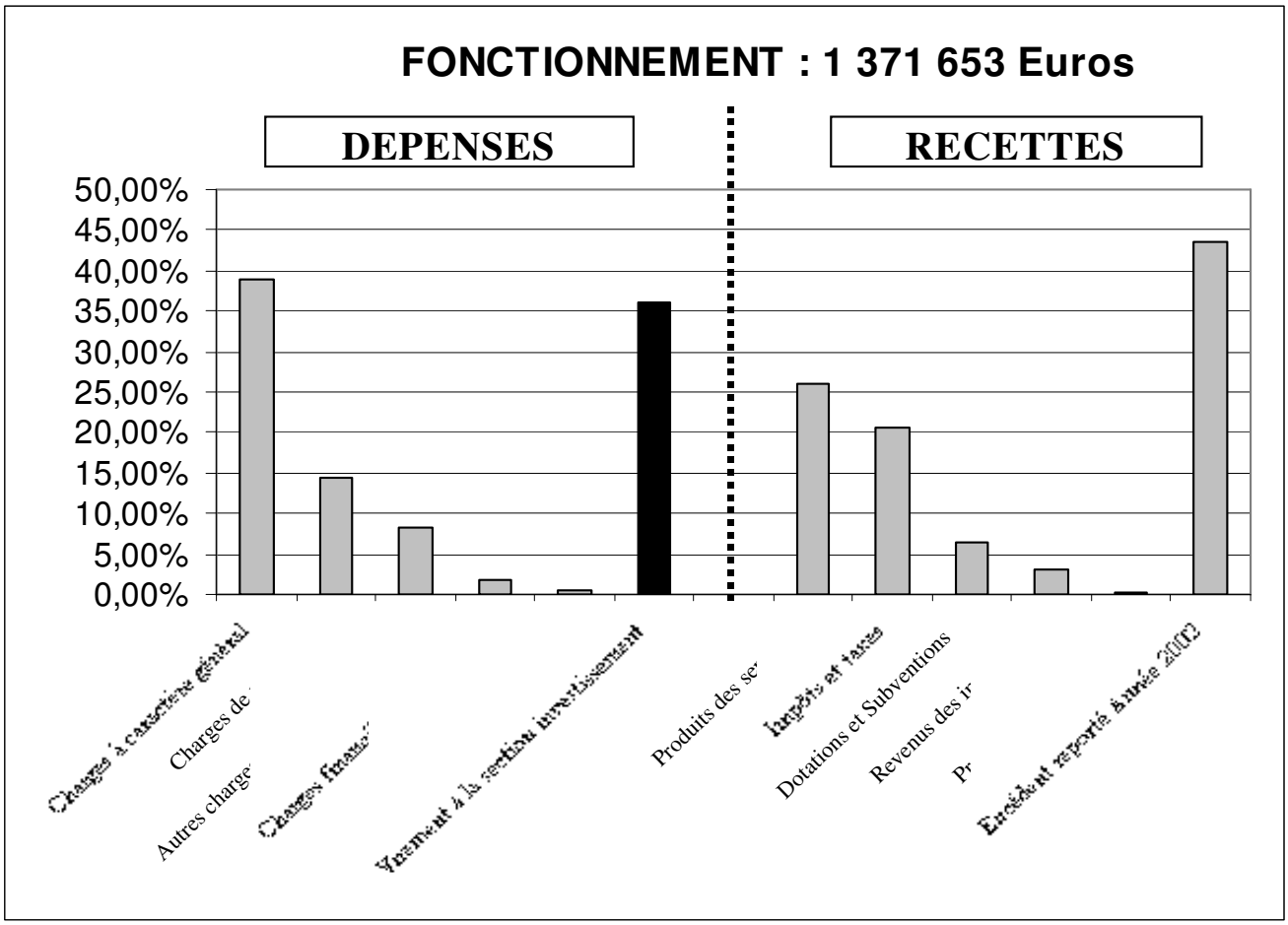
FONCTIONNEMENT : 1 371 653 Euros
DEPENSES
RECETTES
50,00%
45,00%
40,00%
35,00%
30,00%
25,00%
20,00%
15,00%
10,00%
5,00%
0,00%
Charges à caractère général
Charges de
Autres charge
Charges financ
Virement à la section investissement
Produits des se
Impôts et taxes
Dotations et Subventions
Revenus des ir
Pr
Excédent reporté année 2002

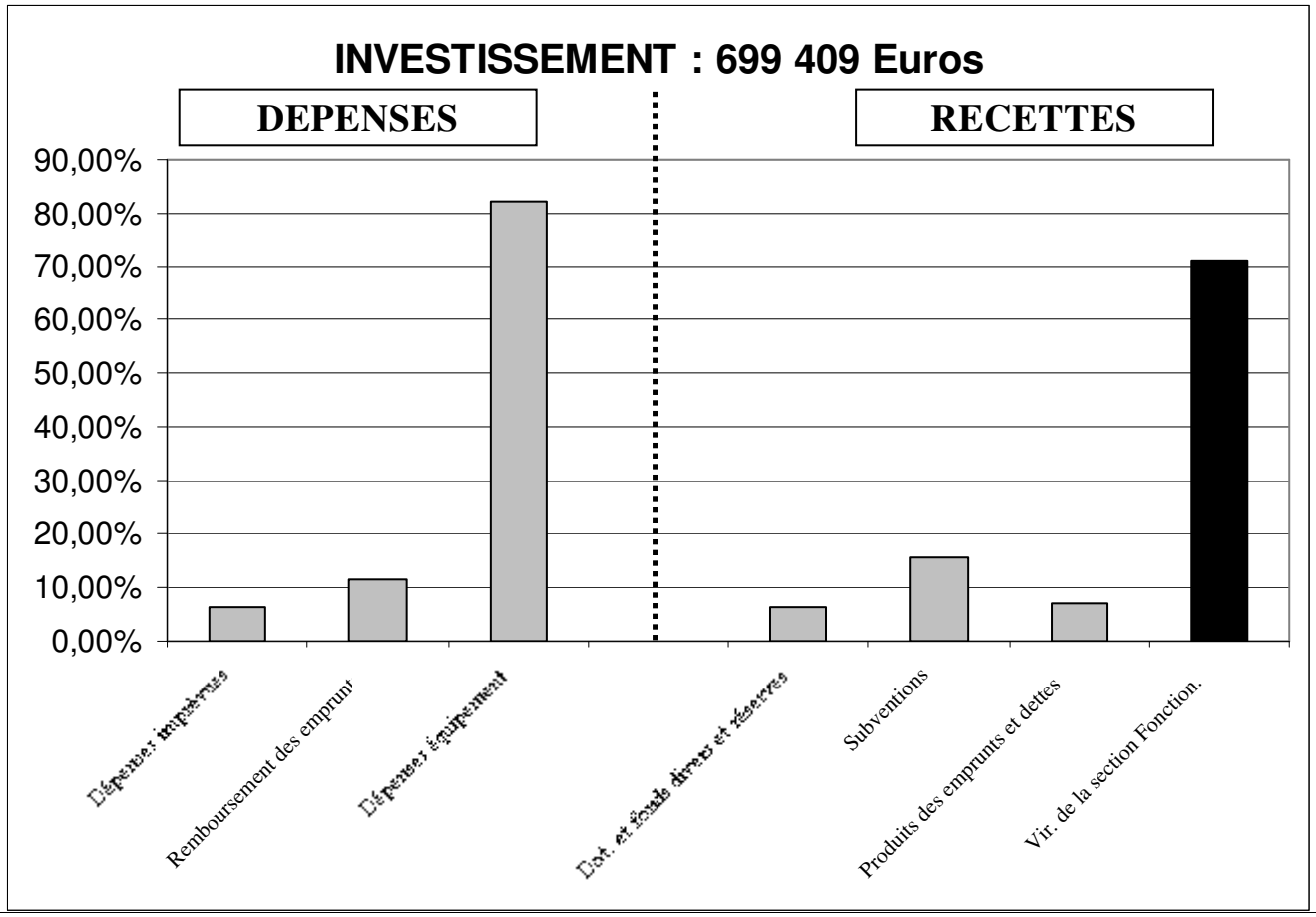
INVESTISSEMENT : 699 409 Euros
DEPENSES
RECETTES
90,00%
80,00%
70,00%
60,00%
50,00%
40,00%
30,00%
20,00%
10,00%
0,00%
Dépenses imprévues
Remboursement des emprun
Dépenses équipement
Dot. et fonds divers et réserves
Subventions
Produits des emprunts et dettes
Vir. de la section Fonction.

Budget 2003

FONCTIONNEMENT :

Les Recettes de Fonctionnement sont constituées :

- Des Produits de Service (dont contribution SOTRIVAL)	357 146 Euros
- Des Impôts et Taxes (dont Taxes habitation, foncière, professionnelle)	281 217 Euros
- Des Dotations de l'État et du Département	88 854 Euros
- Des Revenus des Immeubles	44 150 Euros
- Des Produits exceptionnels	2 552 Euros
- L'excédent reporté de l'année 2002	597 734 Euros
TOTAL	**1 371 653 Euros**

Les Dépenses de Fonctionnement sont :

- Des Charges à Caractère Général	535 378 Euros
- Des Charges de Personnel	197 470 Euros
- Autres Charges Courantes	112 662 Euros
- Des Charges Financières (Emprunts)	23 841 Euros
- Des Dépenses Imprévues	7 000 Euros
- Le Virement à la Section Investissement	495 302 Euros

DETAIL DES PRODUITS FISCAUX

TAXES	TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2002				ANNEE 2003
	Moyenne Nationale	Moyenne Départementale	**Commune**	Résultat en Euros	**Commune**
HABITATION	13,81%	11,11%	**4,34%**	23 332,00	**4,99%**
FONCIERE (Bâti)	17,59%	22,55%	**5,72%**	43 626,00	**6,58%**
FONCIERE (Non Bâti)	42,03%	46,71%	**22,99%**	10 162,00	**26,44%**
PROFESSIONNELLE	15,04%		**2,73%**	112 886,00	**3,34%**
			TOTAL	190 006,00	

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES EN 2003

Union sportive Cléracaise (Football)
ACCA de Clérac (Chasse)
Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Comité des fêtes de Clérac
Union Pétanque Cléracaise
Ass. Scolaire Culturelle et Sportive USEP de Clérac
Les Aines Ruraux, Club de l'Amitié de Clérac
ADMR Cantons Montlieu/Montguyon
Le Goujon Montguyonnais
Syndicat d'Initiative du Canton de Montguyon
Les Amis du cinéma de Montguyon
Centre récréatif du Sud Saintonge à La Barde
Centre de Loisirs "Bouge tes vacances" à Montlieu
Association Solidarité Sud Saintonge à Montlieu
Comité d'hygiène Bucco-Dentaire - Rochefort
Association pour la Promotion Saintonge Boisée
Maison Familiale de Chevanceaux
Association Départ pour la lecture (Bibliobus) Saintes
Association syndicale libre des propriétaires forestiers cléracais
Festival de Montguyon
Tour du canton de Montguyon
Association des Parents d'élèves La Roche Chalais
Groupe vocal "Au Choeur du Lary"
Office du tourisme de Montguyon

Echos de l'école

Cette fin d'année scolaire s'achève par quelques sorties pédagogiques et culturelles pour le plus grand plaisir des enfants.

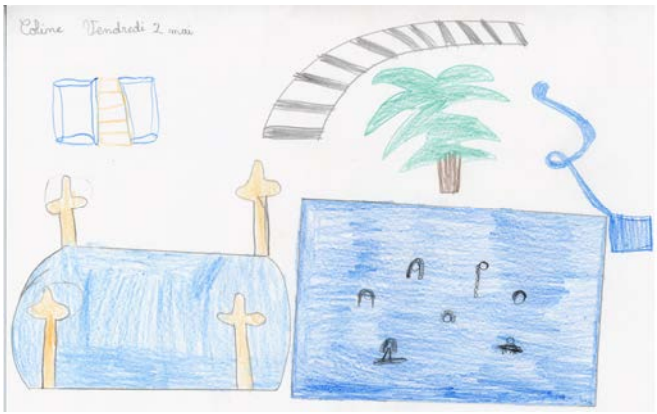

A commencer par **la classe de CP/CE1** qui a passé quatre demi journées aux Antilles de Jonzac les 2 et 9 Mai et les 5 et 12 juin. La classe a été séparée en petits groupes pour que chacun ait des activités à son niveau.
Au début la majorité des enfants est restée dans le lagon (très bien illustré par les enfants), les meilleurs nageurs allant également dans le bassin sportif. Puis dès la 3ème séance tous ont pu s'exercer dans le bassin.

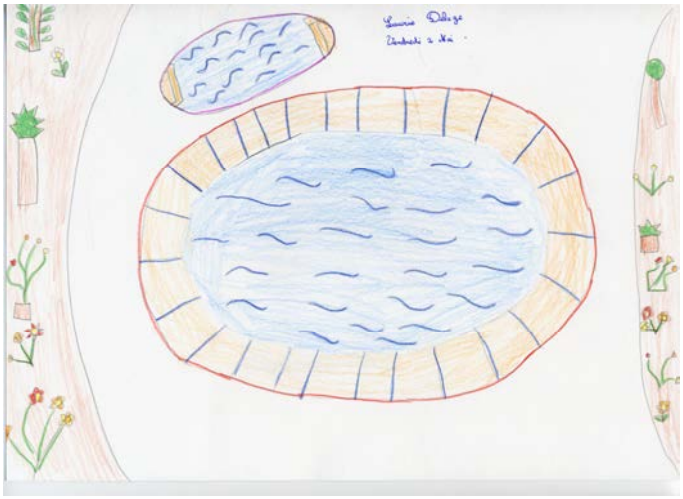

L'objectif de cette sortie était d'apprendre à bouger dans l'eau sans avoir peur, mettre la tête sous l'eau et progresser dans l'eau à l'aide de "boudins" ou en nageant. Les enfants ont très bien respecté cet objectif, peut être aidés par des accessoires sympathiques comme le toboggan et le tapis qui servait un peu de sautoir.
Après l'effort le réconfort avec un pique-nique bien agréable.

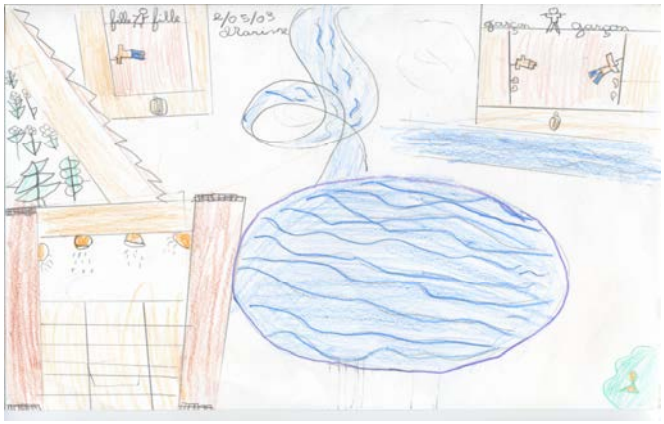

Ensuite **les classes de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2** sont allées en excursion à Saint Trojan le 10 juin dans l'île d'Oléron. Les élèves ont découvert le paysage des dunes et sa flore très spécifique, les plus grands ont fait une étude sur la forêt.
Ils ont également visité le port de Saint Trojan et le musée de l'huître pour devenir incollables sur l'huître.

Enfin **la classe de maternelle** a prévu une sortie à la ferme exotique de Cadaujac où les enfants pourront faire un tour de petit train, observer les animaux, leur donner à manger et assister à un mini spectacle de cirque.

Selon la tradition de l'école de Clérac, l'année se termine par **la kermesse** avec ses stands de jeux, sa tombola et surtout le spectacle des enfants le samedi 14 juin.

Informations

LA POSTE : Un nouveau receveur

Depuis quelques temps toutes les personnes qui se rendent à la poste ont pu remarquer une nouvelle tête derrière le guichet. En effet, M. Francis Bourdin a rejoint cet établissement de la commune de Clérac comme receveur et responsable de l'établissement, fonction qu'occupait auparavant M. Jean-Philippe Calluaud. Monsieur Bourdin vient de la Poste du Fouilloux dans laquelle il a exercé les mêmes fonctions pendant seize années. La municipalité a tenu à lui souhaiter, ainsi qu'à sa compagne, la bienvenue dans la commune de Clérac en leur offrant un pot de l'amitié le 23 mai dernier.

Il rejoint ainsi l'équipe déjà en place et bien connue des Cléracais constituée de Madame et Monsieur Charles.

Il faut souhaiter également que la Poste de Clérac survive encore longtemps pour offrir le meilleur service public possible. Notre établissement en milieu rural, comme d'autres services publics, est menacé par les projets de restructuration envisagés par La Poste. La municipalité est vigilante et fera son possible pour maintenir une qualité de service public sur la commune. Une première action, en collaboration avec les communes voisines avait permis de montrer la détermination des habitants lors d'une manifestation à Cercoux pour sauver cette structure publique.

Concours "UN NOM POUR LE BAR"

Un concours organisé par la municipalité à fait appel à la participation de la population pour trouver un nom bien adapté au nouveau bar-Restaurant.

A l'issue du dépouillement de 70 bulletins environ et d'un vote fait par une commission désignée par le conseil municipal, le choix s'est porté sur "l'Auberge des Lacs Bleus". Si vous n'êtes pas un grand promeneur, si vous ne voyagez pas en avion et si vous ne travaillez pas AGS, les lacs bleus vous sont peut-être un peu étranger. De nombreuses carrières d'argiles, après leur exploitation, ont fait place à de magnifiques lacs bleus qui jalonnent la région, d'où le choix du nom retenu.

L'auteur de ce nom faisant partie de la commission de sélection n'a pas souhaité recevoir la récompense attribuée au gagnant. Pour cette raison, M. Jean Claude Archain arrivé en deuxième position du concours a gagné un bon pour 2 repas à l'Auberge des Lacs Bleus.

BAR-RESTAURANT

HISTORIQUE

A L'origine de l'ouverture du bar-restaurant, se trouvent M. Auguste GROLLEAU et son épouse Marguerite qui habitaient, avec leurs deux fils Arsène et Jacques, une maison vétuste à l'emplacement des logements appartenant à Melle Isabelle MARTIN. Ils avaient l'épicerie et le café dans une seule et même pièce séparée par un couloir d'un local plus grand utilisé à l'occasion des bals et fêtes.
En 1934/1935, ils achetèrent à M. Maurice DUMON, propriétaire terrien d'une grande partie du bourg de Clérac le terrain jouxtant leur demeure et firent construire le « Café de l'Union ». Cet établissement comprenait : Au rez de-chaussée, une salle de bal populaire et une autre salle pour les joueurs de cartes, complétée à l'étage par une salle de billard et une salle de rafraîchissement.
A l'époque, durant les bals il y avait deux entractes au cours desquels les danseurs offraient un rafraîchissement à leurs cavalières; une limonade ou de délicieuses prunes au sirop.

Après la 2ème guerre, vers 1947/48, ce bar fut loué à M. Luc LUTARD, boulanger en face de la Poste, qui y employait Mme BORDELAIS (la maman de Jean-Claude BORDELAIS, bien connu dans la région).

Puis, vers 1958 (?), M. Jacques GROLLEAU, fils des fondateurs et époux d'Emma CLET DELAPORTE, vendit l'établissement à M. Georges LAURIER, dit « zouzou », marié à Yvette CLET DELAPORTE (sœur d'Emma). Leur fille prénommée Nicole a fréquenté l'école communale très peu d'années.
C'est M. LAURIER qui fit les premiers gros travaux de transformation en aménageant le bar, les salles de restaurant et en créant des chambres d'hôtel. Le café était le siège de l'U.S.C. football.

Après la guerre d'Algérie, vers 1963, M. et Mme Julien ROQUES, arrivant de Grarem près de Constantine, rachetèrent les lieux et rebaptisèrent le « Café de l'Union » : « Auberge Escapade - Chez Julien », puis quelques années plus tard, après avoir planté des bananiers dans le jardin les renommèrent « Auberge Les bananiers ». Leur fille unique, Monique, épousa un cléracais, Jacques SÉRIAT, fils de Daniel et Palmyre.

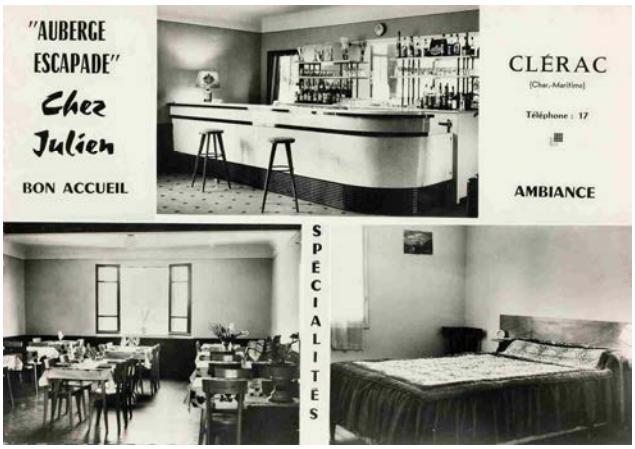

C'est en 1987, que Michel ARCAY et son épouse Danièle AMANIOU, native de Chierzac, parents de quatre enfants : Laurent, Pascale, Lionel et Alexandre, prirent la suite jusqu'en septembre 2002 où ils le mirent en vente. L'état où il se trouvait et les mises aux normes nécessaires rendaient l'acquéreur peu probable. C'est pourquoi le Conseil Municipal décidait son achat et sa réfection avec différentes aides financières. Tout cela en recherchant un gérant qui offrirait les meilleures garanties pour l'exploiter. L'opportunité de sa reprise par un jeune cléracais diplômé de l'école hôtelière a fait l'unanimité au sein du Conseil.

Nous souhaitons donc à Emmanuel PASQUET et Sonia DUPONT, parents d'un petit Léo, dont nous avons déjà apprécié les talents, bon vent sur les lacs bleus pour régaler les nouveaux clients et développer au mieux cette belle auberge ouverte à nouveau aux habitants et visiteurs que nous espérons nombreux.

BAR-RESTAURANT

INAUGURATION

L'oasis de Clérac où poussaient "Les Bananiers" s'est transformée en "Lacs Bleus" et a invité chaleureusement toute la population de Clérac lors de son inauguration publique le 9 mai 2003. Si tous les Cléracais n'étaient pas présents, ils étaient suffisamment nombreux pour occuper toute la surface des salles à manger et même la terrasse.

Les nouveaux hôtes ne se sont pas découragés et tout le troupeau fut gracieusement abreuvé -fort bien d'ailleurs-. Belle première pour Sonia et Manu.

Il faut dire que ces jeunes gens n'en sont pas vraiment à la première expérience. Sonia Dupont, de formation Bac Pro hôtelier a déjà exercé ses talents de "second en cuisine" dans des établissements situés aux Eysies et au Bugue dans le Périgord, à Megève (chez Madame de Rothschild), en Provence et également en Poitou Charente. Quant à Emmanuel Pasquet dit "Manu", il a suivi le même parcours professionnel mais comme "chef de rang" et a fait ses armes dans les mêmes auberges que Sonia (étonnant non…).

"Le seul endroit où la communication résiste, c'est le bistrot"
Alain Peyrefitte

Quelques curieux lors de l'inauguration du 9 mai 2003

Le bar « new_look »

Informations

ASSISTANTE MATERNELLE

Un métier d'avenir, avec un véritable statut. Il doit se créer 500.000 postes d'ici à 2010 , pour satisfaire la demande de parents en quête d'une super « nounou » .

La Commune de Clérac manque actuellement de personnes pouvant assurer la garde d'enfants en bas âge dont les parents travaillent.

C'est ainsi que pour cette raison, lors de la première scolarisation, des dérogations sont demandées pour des inscriptions dans des écoles maternelles lieu de résidence d'assistantes maternelles disponibles.

Cette vacance deviendra , lors du développement démographique que la Commune envisage, un problème sérieux.

Nous vous informons donc brièvement sur ce métier, et le Secrétariat de Mairie est à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Le Rôle de l'Assistante Maternelle :

Elle accueille chez elle, de un à trois enfants maximum de moins de 3 ans, auprès desquels elle joue un rôle éducatif, et doit assurer le bien être matériel et affectif.
Elle possède un statut reconnu par l'Etat.

Les conditions de recrutement de l'Assistante Maternelle :

Elles sont régies par la loi du 12 juillet 1992.

- L'agrément est délivré par le Président du Conseil Général. Le logement doit répondre aux critères de sécurité, d'hygiène et d'accueil exigé par la loi.

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) réalise une enquête. Un certificat médical est demandé, ainsi que la mise à jour des vaccinations. Accordé pour 5 ans , l'agrément est suivi régulièrement.

- La formation , prise en charge par la PMI, dure 60 heures . Elle est dispensée afin d'obtenir l'agrément.

Rémunération :

Un minimum de 2,25 * le Smic (soit 15,37 € brut) par jour et par enfant

A noter : indemnité d'entretien pour frais matériels.
Réduction d'impôts .

Contrat obligatoire

mentionnant les horaires, les congés payés, les tarifs et indemnités négociés avec l'employeur . Déclaration à l'URSSAF - Régime général Sécurité Sociale - Retraite complémentaire et ASSEDIC en cas de chômage.

Source : Géraldine DAUVERGNE
Editions du puits fleuri

CONCOURS COLLECTE SELECTIVE

On ne peut plus brûler,
On ne veut pas enterrer,

Le tri sélectif reste un geste déterminant

Sans lui, pas de recyclage. Et donc pas d'économie d'énergie et de ressources naturelles. Bien effectué, le tri permet de transformer les emballages récupérés en matière première réutilisable .
Les filières de recyclage se mettent en place, les techniques s'améliorent tous les jours et les quantités recyclées ne cessent de croître.

L'acte civique que vous effectuez en déposant vos emballages divers, dans les colonnes prévues à cet effet :

- évitera l'augmentation des taxes ordures ménagères, poste qui devient le premier dans le budget de la CDCHS responsable de cette compétence.
- préservera notre capital écologique

En 2001 , la collecte sélective, le tri et le recyclage ont permis :

- Un gain d'énergie équivalant à la consommation annuelle de 1,1 millions de Français.
- Une économie en eau correspondant à la consommation annuelle de 230.000 Français.
- Une diminution des gaz acidifiants de l'ordre de ceux émis par 940.000 voitures.

BILAN 2002 pour la Communauté de Communes de Haute Saintonge : Kg/habitant/ an

	CDCHS	FRANCE
Journaux	14	12
Emballages	5,5	7
Verre	33	26

La baisse est importante par rapport à 2001 pour la collecte des emballages (-25 tonnes, soit l'équivalent d'un mois d'activité)

La COMMUNAUTE de COMMUNES de Haute SAINTONGE a donc décidé d'organiser un grand Concours intra-communautaire sur le TRI SELECTIF, du 1er Mai au 30 Septembre 2003, pour re-motiver ses habitants.
La Commune la plus performante sera récompensée par la dotation d'une structure de jeux pour enfants (règlement affiché sur les colonnes).

A vos colonnes !!!

La Vie des Associations

COMITE DES FETES DE CLERAC

Comme chaque année le comité des fêtes et l'ACCA organisent la journée plein air avec le même enthousiasme. Cette fois encore, cette animation sous le signe du **cirque** sera à la portée des petits et des grands. Pour les enfants l'école du cirque pourra accueillir jusqu'à **100 enfants** des alentours qui seront pris en charge par les artistes du cirque franco-italien. Ces différents ateliers seront ensuite intégrés au spectacle du samedi 28 juin en fin d'après midi. Pour les plus grands, différents circuits de randonnée pédestre et cycliste ainsi qu'un concours de pétanque seront proposés après le spectacle du cirque. Un apéritif familial aura lieu suivi d'un repas animé. En espérant vous retrouver tous le 28 juin recevez toute notre sympathie.

Les manifestations prévues pour fin 2003 :
Journée Plein air : 28 juin 2003
Fête foraine : 5.6.7 septembre 2003
Soirée Châtaignes : 11 octobre 2003
Le détail de ces journées vous parviendra ultérieurement.

Pique Nique du Bonnin :
Une belle et joyeuse tablée

Les boulistes à l'épreuve du macadam

UNION PETANQUE CLERACAISE

Calendrier de l'U.P.C

* Concours ouverts à tous: **- NOCTURNES EN 4 PARTIES**
LES VENDREDIS A 21H
-30 MAI
-06 JUIN
- 13JUIN
- 20JUIN
-27 JUIN

* Concours officiels : **SAMEDI 31 MAI**
DIMANCHE 8 JUIN

La Vie des Associations

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Une nombreuse assistance était présente cette année pour la commémoration du 8 mai 1945.
Les décorations suivantes ont été remises :
À M. Ferret Bernard pour la croix du combattant
À M. Domangeau Guy et Michaud Roland pour la reconnaissance de la nation
Au nom de l'amicale le Président a remercié la municipalité pour la réfection de la plaque commémorative et honorifique sur le monument aux morts.
La prochaine manifestation des anciens combattants aura lieu, bien sûr, le 11 novembre prochain.

Les nouveaux médaillés, les porte-drapeaux et le président J.C. Noinin devant le monument aux morts

Informations juridiques sur la retraite du combattant

Vous êtes né en 1938 ou avant ? Ceci vous intéresse...
Il est temps de solliciter votre retraite du combattant, versée en règle générale dès le 65e anniversaire aux titulaires de la carte du combattant, sur demande effectuée au moyen d'un imprimé spécial auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants vous ayant délivré la carte du combattant.
Son montant est basé sur l'indice 33 de la valeur du point d'indice des pensions militaires d'invalidité.
Au 1er décembre 2002, cette valeur étant de 12,82 € le montant de la retraite du combattant s'établit ainsi annuellement à 423,06 €. Elle est versée semestriellement à terme échu par référence à la date anniversaire de l'ancien combattant. Elle n'est pas réversible au décès et est insaisissable (sauf en ce qui concerne les dettes dites «alimentaires»).
Elle est cumulable avec la retraite mutualiste du combattant et les pensions. Elle peut être versée, à titre dérogatoire, à 60 ans, aux titulaires du fonds national de solidarité, aux titulaires d'une pension militaire d'invalidité pour infirmités contractées au cours d'opérations déclarées campagnes de guerre (1939/1945, Indochine/Corée, Guerre d'Algérie, combats du Maroc et de la Tunisie) ainsi qu'aux titulaires d'une pension à partir de 50 % (quelles que soient les circonstances dans lesquelles la blessure ou la/les maladies ont été contractées) percevant en supplément une allocation d'ordre social, sans omettre les personnes domiciliées dans les départements d'Outre-Mer.
Il conviendra de fournir à l'appui de sa demande toutes les pièces relatives à la pension (fiche descriptive des infirmités, bulletin de pension). La demande sera faite au cours du mois où l'on atteindra soit son 60e anniversaire, soit son 65e anniversaire, selon le cas.

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

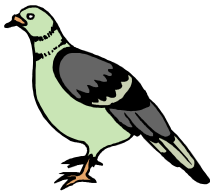

UNE CHASSE UTILE A LA SOCIETE

Et pourtant l'utilité de la chasse ne semble pas toujours suffisamment perçue.

1. Art de vivre et espace de liberté

«La chasse, un bonheur à partager dans une nature vivante, riche et diversifiée», telle est la conclusion de la charte de la chasse en France, élaborée en 2002 par la Fédération nationale des chasseurs.
L'ouverture de la chasse est une date attendue et la chasse rythme la vie de certains «pays», du Sud-Ouest ou en montagne ou encore sur le littoral picard.
C'est un «espace de liberté» qui permet d'échapper pendant un moment aux contraintes de la vie quotidienne. Et, pour les urbains, c'est l'occasion de se retrouver dans la nature, l'un des premiers motifs d'adhésion à la chasse, selon les personnes ayant répondu au sondage effectué par B.VA. sur la chasse pour le compte du Conseil économique et social, en avril 2002.

2. Retombées économiques et sociales significatives

Elle est souvent l'unique loisir de nombre de chasseurs qui se retrouvent ensemble dans la nature qu'ils connaissent et aiment, en compagnie de leurs chiens, loisir pour lequel ils sont prêts à consacrer des sommes parfois importantes. La chasse peut devenir facteur de cohésion sociale : l'importance accordée à la convivialité dans les pratiques des chasseurs, le mixage remarquable de sa composition sociale, son poids économique contribuent à la dynamique sociale. Au plan national, le poids de la chasse est loin d'être négligeable. Il se chiffrerait à quelque deux milliards d'euros et concernerait 23.000 emplois, ce qui peut avoir un fort impact sur le développement économique de certaines régions (région Centre, Sologne notamment). La chasse contribue au maintien de métiers, de savoir-faire. Si la chasse a perdu le rôle qu'elle avait à ses origines dans l'alimentation de l'homme, le gibier continue à occuper une place de choix dans la cuisine française. La gastronomie française ne serait en effet pas ce qu' elle est sans gibier, «offrande que nous donne la nature» selon Jean Bardet. Pour Antoine Westerman, de Strasbourg, «la cuisine du gibier appartient véritablement au patrimoine culinaire alsacien» . Les auberges de campagne ont également leurs recettes pour accommoder le gibier chassé localement, que pourront apprécier ceux qui chassent ou pas.

3. Régulation des espèces occasionnant des dégâts

La faune sauvage, en l'absence de prédateurs naturels, proliférerait et causerait des dégâts insupportables aux cultures et aux régénérations forestières. Après avoir été essentiellement une activité de subsistance, la chasse a progressivement acquis un rôle social de protection des récoltes qui sera officialisé par la loi en 1844. La chasse limite les dégâts occasionnés par le gros gibier, elle ne les supprime pas. Ce sont les fédérations de chasseurs qui indemnisent les agriculteurs qui en sont victimes. La suppression de la chasse aurait pour conséquence de faire porter à la collectivité la charge d'indemniser les dégâts de gibier (coût estimé à 50 millions d'euros), de faire réaliser par des agents publics la régulation des espèces (coût estimé à 60 millions d'euros) et enfin la charge de la gestion publique de la faune sauvage actuellement financée par les redevances (coût estimé à 80 millions d'euros).
(N.D.L.R. : enfin des chiffres éloquents publiés «officiellement» et qu'il nous faut impérativement diffuser parmi nos compatriotes)
Une surpopulation de gros gibier entraînerait aussi de lourds dégâts à la forêt dont la reconstitution, naturelle ou artificielle, notamment après les tempêtes de décembre 1999, peut être remise en cause. Si la chasse n'assurait pas cette régulation, celle-ci devrait être faite par des agents publics, comme c'est le cas en Suisse, dans le canton de Genève, où la chasse est interdite et où le gros gibier est détruit la nuit, à la lumière des projecteurs. (N.D.L.R. : de l'abattage sans la moindre éthique bien entendu !)

La Vie des Associations

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (A.C.C.A.)

4. Participation de la chasse à la gestion écologique des territoires

La chasse apparaît comme un facteur d'équilibre biologique et contribue à la conservation de la biodiversité. Elle peut devenir un bon exemple de développement durable et un mode d'exploitation raisonnée des ressources naturelles, si le prélèvement qu'elle opère est compatible avec l'avenir de l'espèce chassée. Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des habitats naturels du petit gibier dont ils peuvent être considérés comme les co-producteurs. Le renforcement territorial, qui doit être privilégié pour une gestion coordonnée sur plusieurs propriétés voisines, facilite la mise en œuvre de programmes concrets :

reconstitution d'un maillage d'éléments fixes du paysage (haies, bandes d'herbe, bosquets, mares ...),

gestion optimale des jachères, soutien d'élevage extensif dans les milieux difficiles comme les zones humides, les garrigues ou les reliefs accidentés.

Une gestion intégrée des territoires permet de répondre à un faisceau d'objectifs, économiques, sociaux, et environnementaux, intégrant donc les objectifs cynégétiques, qui doivent s'y conjuguer. Elle sera encouragée par des mécanismes de compensation financière adaptés (contrat territorial d'exploitation, jachère environnement-faune sauvage, par exemple). Elle s'inscrit dans le sens d'une multi-fonctionnalité de l'agriculture et joue un rôle clé pour la mise en place d'une chasse durable. Cela implique une réflexion, par le ministère en charge de l'agriculture, en ce qui concerne la gestion des espaces et des habitats de la faune sauvage.

DES CHASSES POURTANT CONTESTEES

A l'exception de quelques experts, personne ne peut, aujourd'hui assimiler et donc respecter pleinement la réglementation de la chasse et de la protection de la nature devenue trop complexe. En France, la chasse est un sujet passionnel. Une réglementation compliquée et, de ce fait, peu lisible par les usagers, concourt à un climat de contestation où s'affrontent, par médias interposés, les porte-parole des différentes parties.

LES AINES RURAUX DE CLERAC

L'année 2003 a commencé avec le premier repas de la saison au mois d'avril avec 54 présents. M. Pasquet, Maire, n'a pu assisté à cette manifestation à cause d'une réunion pour le nouveau restaurant "Les Lacs Bleus". Il est venu nous honorer de sa présence pour l'apéritif, qu'il en soit excusé par le club.

Il faut espérer que le chauffage sera opérationnel pour l'hiver prochain car les personnes âgées ont besoin de chaleur pour passer un bon après midi tous ensemble dans la gaieté et la joie de se retrouver dans une salle très agréable et bien confortable.

Les aînés en présence de la nouvelle génération

Nos activités ne changent pas car il règne une entente très cordiale entre tous les adhérents, preuve en est le nombre de présents aux réunions et aux repas qui augmente régulièrement, qu'ils en soit remerciés par les organisateurs.

Jeunes retraités de la commune et même riveraines, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus. Il faut songer à la relève car le club vieillit ce qui permettrait d'apporter un renouveau à notre association qui existe depuis 1969 et dont 4 présidents se sont succédés.

Malheureusement nous avons à déplorer la perte de plusieurs de nos membres.

Le bureau du club

La Vie des Associations

SAINTONGE BOISEE VIVANTE

« Enquêtes publiques à Clérac »

Nous revoilà, à nouveau face aux commissaires enquêteurs : cette fois ci, 3 enquêtes menées conjointement. Pourquoi ? Ceci est dû aux différentes actions judiciaires que l'association a intentées à l'encontre de SOTRIVAL et de la commune de Clérac.

1ère Enquête : Demande d'autorisation pour l'exploitation du C.E.T
dossier présenté par SOTRIVAL
objectif se mettre en conformité.

Nous ne sommes plus à l'état de projet puisque l'installation fonctionne depuis 1996. Depuis l'été 98, l'autorisation a été annulée par le tribunal à la suite de quoi le préfet a signé un arrêté provisoire de fonctionnement dont la validité ne durait que jusqu'en septembre 99. Depuis cette date, SOTRIVAL exploite illégalement cette décharge.

2ème Enquête : La révision d'urgence du PLU
Même objectif que la 1ère enquête : se mettre en conformité.

La commune, après avoir fait faire une étude par le cabinet EREA, propose de créer une zone UXD (zone urbaine réservée aux activités à vocation de traitements de déchets). En effet, il faut que la propriété de SOTRIVAL soit installée dans une zone autorisée par des documents d'urbanisme à recevoir ce type d'activités.

3ème Enquête : Décret d'utilité publique d'une servitude.
Il s'agit de classer une bande de protection de 200 m de large autour du site en zone NS interdisant tout type d'occupation du sol (disparition conforme à l'arrêté ministériel de septembre 97).

Ayant obtenu son autorisation avant 97, SOTRIVAL à l'époque n'était pas tenu à cette obligation. Désormais, il n'en est plus de même. SOTRIVAL n'a pas la maîtrise foncière de la totalité de la bande de 200 m encerclant la zone d'enfouissement. Pour cette raison, la préfecture régularise la situation en imposant la servitude aux différents propriétaires.

En résumé, ces enquêtes publiques sont faites pour légaliser le C.E.T administrativement.

Cependant les problèmes existants ne seront pas résolus (disparition d'espèces, qualité des eaux). Dans ces conditions, il peut sembler décourageant de participer aux enquêtes. Pourtant une participation la plus large possible s'impose.

Pourquoi ?

1 - Parce que les services de l'état, la préfecture, les exploitants auront beau jeu, en l'absence de dépositions des citoyens de parler d'une adhésion massive de la population.

2 – Parce que si une observation concernant un point noir du dossier a été consignée par écrit, n'a pas été prise en compte, et qu'elle se voit confirmer dans les faits par la suite : Le préfet ne pourra pas dire qu'il ne le savait pas .

Par ailleurs, nous sommes convaincus que les décisions sont déjà prises et que la date d'autorisation est plus ou moins planifiée.

C.E.T : Centre d'Enfouissement Technique
P.L.U : Plan Local d'Urbanisme

SAINTONGE BOISEE VIVANTE
Lusseau
17270 CLERAC—Tél : 05.46.04.42.66

La Vie des Associations

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA SAINTONGE BOISEE ET DU SUD CHARENTE (A.P.P.S.B.S.C)

Les petites « brèves » de l'Association

A- Notre changement de nom :
La dernière assemblée générale a voté pour un nouveau nom « Saintonge Boisée Vivante »
Ce changement prendra officiellement effet à partir de la parution au journal officiel

B- Désormais, nous partageons un des bureaux de la salle des associations avec les aînés, les anciens combattants et le comité des fêtes.

C- En guise de prélude ou de mise en jambes pour la journée plein air du comité des fêtes, l'association organise une « ballad'art » autour des lacs bleus de la boucle de Clérac.

Départ à 9h30 place de la mairie, le dimanche 22 Juin 2003
Distance 12 Kms
Sur le parcours : étapes artistiques (poteries, bois, photos…) et visite de la ferme maraîchère biologique.
Prévoir un Pique-nique (qui pourra être porté en voiture) pour manger au château de la Magdeleine
Au retour, tombola gratuite pour les marcheurs vers 17h00.

Nous comptons sur votre participation nombreuse. Nous vous attendons le :

Dimanche 22 Juin sur la place de la mairie à Clérac

La Vie des Associations

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES FORESTIERS CLERACAIS (A.S.L.)

L'Association Syndicale Libre des propriétaires forestiers Cléracais s'est réunie en Assemblée Générale le 19 mars 2003 en présence de MM. Pasquet (Maire de Clérac), Clupeau (C.R.P.F.) et Thébault (D.D.A.F.)

A cette date, l'Association comptait 41 adhérents, propriétaires de 113 parcelles sur les sections A et L. La surface prise en compte était de 100 ha 22a sur la section A et 10 ha 59 sur la section L.

L'Assemblée Générale du 19 mars a voté l'agrégation de 22 nouveaux adhérents représentant à ce jour une surface de 105 ha 54a composée de 119 parcelles.

L'Association regroupe donc à présent 63 adhérents pour une surface de 216 ha 35a.

Section	Surface	Nb parcelles	Nb propriétaires
M 3	93 254 m²	6	4
H 2/AK	100 114 m²	13	5
H 2	71 125 m²	17	3
I 1	72 738 m²	5	4
I 3	358 588 m²	63	17
L 1	86 085 m²	1	1
H 1/G 2	273 529 m²	14	4

Il faut souligner que les 105 ha 54a qui forment les 7 îlots décrits ci-contre sont le fruit du travail des équipes volontaires constituées au sein de l'ASL.
Pour surmonter la lourdeur et la complexité inhérentes à ce type d'opérations, il a fallu déployer beaucoup d'énergie, de volonté et de disponibilité qui sont à mettre à l'actif des membres du syndicat et des équipes volontaires. Nous remercions également MM. Clupeau et Thébault pour leur précieuse collaboration, ainsi que M. le Maire de Clérac pour le soutien qu'il nous apporte.

L'action de l'Association doit se poursuivre dans le temps. En effet, après les effets dévastateurs de la tempête de décembre 1999, il est capital de reconstituer un patrimoine forestier exploitable. C'est pour nous un devoir par rapport aux générations futures.

Après une période d'abattement bien légitime, il a fallu prendre toute la mesure du problème et étudier ensemble toutes les possibilités existantes. Plutôt que de baisser les bras en attendant que des solutions arrivent ou nous soient imposées, nous avons fait le choix de nous regrouper dans un espace de discussion pour constituer un lien entre l'administration, les propriétaires sinistrés et les entreprises forestières.

Nous avons pris le parti de considérer la forêt comme une culture et de la rentabiliser en tenant compte de son environnement. Cela nous permet de contribuer à une certaine forme de relance de l'économie locale à court et à long terme.

Le patrimoine forestier constitue l'une des dernières richesses de notre région. Tous les propriétaires qui le souhaitent peuvent constituer des îlots pour des opérations de nettoyage et reboisement. Ils peuvent opérer :
- soit en ayant recours à une entreprise spécialisée,
- soit individuellement,
- soit en adhérant à l'ASL.

Pour tous renseignements, s'adresser
- à la mairie de Clérac pour prendre rendez-vous,
- ou téléphoner au 05 46 04 12 36 : M. Georges BOYER.

UNION SPORTIVE CLERACAISE

BILAN DU FOOT SAISON 2002/2003

L'objectif de cette saison était un retour à la division supérieure (promotion de première division) pour l'équipe A. Les bons résultats ont permis à l'équipe de prendre la tête du classement dès le premier match et de la conserver jusqu'au dernier. Félicitations à toute l'équipe A et à son encadrement.

Pour l'équipe B l'essentiel était d'avoir 15 joueurs tous les dimanches et de retrouver un esprit de compétition.

Les résultats parfois irréguliers ont quand même permis de terminer au milieu de tableau. Le bon esprit a régné toute la saison.

Pour les jeunes 5 équipes étaient engagées :

Les-15 à 11 étaient engagés en excellence district. Très bonne saison finalisée par une 3° place au classement général. Merci à tous les encadrants (Bernard Jo et Pompon) ainsi qu'aux parents.

-15 à 7 : Ils terminent à la 4° place due à des résultats très irréguliers durant la saison et aussi au manque d'assiduité de certains joueurs. Merci à Lilian et aux parents.

-13 à 11 : Engagés en excellence district ils terminent eux aussi à une excellente 3° place au classement général. Félicitations à Bruno ainsi qu'aux parents présents tous les samedis.

Benjamins : saison plus difficile, l'effectif étant essentiellement composé de joueurs de première année. Les bons résultats de la 2° partie de la saison leur ont permis de terminer à une bonne 6° place.

Poussins: Un effectif important et de qualité leur a permis de réaliser une excellente saison et de gagner de nombreux matchs dans les deux tableaux. Félicitations à Philippe et Christophe.

Les membres du bureau de l'USC remercient l'ensemble des dirigeants bénévoles, les partenaires économiques (la municipalité, le Conseil Général, SARL Bureau, Sotrival et les généreux donateurs aux calendriers) ainsi que nos arbitres(Jean-Yves, Jo et Daniel) et un très grand merci à Pierre SCAPIN qui après trente années de bénévolat a décidé de prendre un peu de recul au sein de notre grande famille.

TERRE CRUE, TERRE CUITE

Le dernier bulletin annonçait la **VIème journée** du petit **Patrimoine de Pays** ; le thème national proposé "***Terre crue, terre cuite***" est bien adapté à notre région !

Au XIXè siècle, les artisans potiers n'étaient pas rares : *de Mirambeau à St-Eutrope en passant par Boisredon, Souméras, Montendre,* **Clérac**, *le Fouilloux, la Clotte, Bors-de-Baignes, Oriolles, Baignes, le Tâtre, Condéon, St-Amand de Montmoreau.*

En 1871, après la défaite, Clérac voit arriver deux alsaciens (Léopold et Georges **PERSIK** qui vont installer "*au Bosquet*", près de "*la Gélie*", un atelier de moulage de pipes en terre cuite destinées aux attractions foraines. L'atelier sera ensuite dirigé par Louis, le fils de Georges qui demeure "*au Petit Village*" (!)

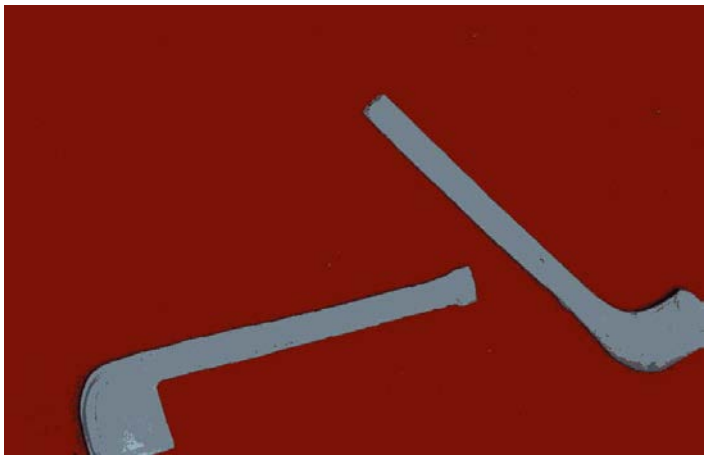

Pipes foraines

Au début du XXè siècle, la réputation des argiles blanches de Clérac commence à se dessiner. Dès 1910, elles ont une réputation nationale, voire internationale.

"Des wagons entiers de terre à porcelaine, kaolin, partent de Clérac pour l'Est, pour Bordeaux, pour l'Angleterre."*

En effet, la voie ferrée Châteauneuf/Chte-St-Mariens-St-Yzan vient d'être mise en service. Les communes de Chevanceaux, Orignolles, **Clérac** et Bédenac ont leur gare (voyageurs et marchandises).

A la fin du XIXè et au début du XXè siècle, l'artisanat de l'argile tombe en totale décadence avec l'apparition du fer étamé, galvanisé, émaillé qui porte un coup fatal à la fabrication des ponnes (lessiveuses) et de certains ustensiles domestiques (casseroles, cafetières, etc.)

En 1976, des 31 tuileries du XIXè siècle installées sur la région, il n'en subsiste que 5 qui emploient 15 personnes (4 artisans nouveaux, par contre, se sont installés ainsi qu'un atelier de fabrication de terre à grès et à faïence).

On voyait naguère à Clérac, près de "la Gélie" une verrerie établie vers 1834 et employée au verre blanc ordinaire, pour gobeleterie, avec un four à 5 creusets.

On dit que cette verrerie, ainsi que celle du "*Gibeau*" qui possédait aussi un four à 5 creusets, ont été absorbées par la verrerie de "*Valin*" qui utilisait un four à 8 creusets.

On y fabriquait particulièrement des bouteilles et des flacons propres à la pharmacie, du verre jaune et vert pour gobeleterie, du verre noir pour encriers.

Déjà, on recyclait ! puisque l'on employait à ce travail des verres cassés achetés dans le pays et à Bordeaux

L'auteur *L. David*, précise qu'en 1910 ces établissements n'existent plus, il signale que :

- le village de "*Fradon*" possède une tuilerie, briqueterie, fabrique de chaux et que le propriétaire en est Pierre BERTEAU,
- le village de *"Gadebourg"* a des carrières de moellon pour construction.

* *Origine de mot* ***kaolin*** :

C'est en Chine, sur la colline de Kao-Ling, vers le VIème siècle avant J.C. que l'on découvrit une sorte d'argile : le kaolin !

DIMANCHE **15 JUIN** à **C**LÉRAC

EXPOSITION "**TERRE BLANCHE**"

Salle des Fêtes 10h-12h et 14h-18h

CONFÉRENCE à 14h 30

par Mr MOREAU Didier

suivie de la **V**ISITE d'une carrière

Inscription obligatoire à l'office de tourisme

Tél : 0546 04 28 70

Le Château de CALLIERES

L' histoire de la seigneurie de CALLIERES est bien connue, car elle appartint pendant plus de 450 ans) à la famille qui lui donna son nom.

Le Château de Callières était autrefois le siège de la seigneurie de Clérac. Son origine remonte à une transaction du 20 Février 1478, par laquelle Hardouin de Maillé (seigneur) et sa femme Marguerite de La Rochefoucauld (dame de Montguyon) délaissaient à Bertrand Ardillon et à son épouse, Jeanne Giraud, l'hôtel noble de Clérac, le fief de Taillan et l'hôtel et forteresse d'Aurignac.

Bertrand Ardillon n'ayant pas eu d'enfant, Clérac et Le Taillan passèrent aux mains d'une nièce de sa femme, Pérette de Fart, mariée, le 14 Mai 1492 à Jean de Callières, écuyer, seigneur de La Rivière, près de La Rochefoucauld, en Charente.

Vers 1623, son arrière petit fils, Jacques de Callières, ayant entrepris de faire restaurer son château, eut quelques difficultés avec les officiers de son suzerain. Le seigneur de Montguyon contestait les droits de fortification du château. Jacques de Callières dut prendre un avocat. Il obtint gain de cause et put faire réparer son château car en 1788, le pont-levis existait toujours.

Son arrière petit fils, Charles Raphaël, seigneur de Clérac épousa en 1721 Catherine de Bonneiru (dame de Coustolle), qui lui donna trois garçons. L'aîné qui recueillit le château de Callières, né en 1722, se maria tardivement en 1783 avec une roturière Elisabeth Verrier. Cette mésalliance choqua ses deux frères qui s'opposèrent à la publication des bans de mariage, décrivant leur future belle sœur comme « née de parents des plus vils … ». L'union eut cependant lieu, ce qui permit à Elisabeth Verrier et Charles de Callières de légitimer Louis, le fils qu'ils avaient eu en 1775.

Charles de Callières mourut à la veille de la Révolution en 1788.

En 1793, Louis de Callières, héritier du château, épousa Marie-Louise de Mallet qui lui apporta le domaine voisin de La Magdeleine. Prudemment, devenu soldat, il part comme chasseur à cheval au 3ème régiment pour la défense de la Patrie (… républicaine). Nous sommes en Décembre 1795, le « citoyen » Louis Callières (plus de « de ») donne par devant notaire (NAU) procuration à sa femme « la citoyenne » Marie Louise Mallet pour gérer ou vendre tous ses biens pendant son absence.

Louis Callières traverse « l'orage » (La Révolution) sans encombre et conserve ses biens. Pourquoi ? 1 . – à demi roturier, peu soucieux de ses titres, il n'inspire ni rancœur, ni méfiance 2. – Décoré de la fleur de lys en 1814, il est fait marquis et reçu à déjeuner par Sa Majesté au château des Tuileries le 28 Juillet 1814. 3.- De 1807 à 1831, Louis sera maire de Clérac (sans particule jusqu'en 1815, puis Marquis).

Son fils Louis sera Maire de 1847 à 1853, puis (son petit fils ?) Charles Philippe de 1853 à 1870.

Le château sera vendu en 1945 par Charlotte de Callières à Monsieur Fleurian.

Il est situé dans un cadre pittoresque, au bord d'un étang artificiel créé sous l'Ancien Régime pour alimenter les douves du château (aujourd'hui comblées) et servir de vivier.

Callières est un charmant corps de bâtiment de la fin du XVème siècle . Le logis pour le maître se situe en fond de cour et se compose d'un pavillon flanqué d'une tour d'escalier ronde, le tout en forte saillie sur les deux petites ailes qui se prolongent à droite et à gauche. L'ensemble de ces bâtiments est couvert d'ardoise, le pavillon et le corps de logis possèdent de hautes lucarnes à pignon, dotées de pinacles.

L'entrée d'origine se faisait par une petite porte à accolade ouvrant dans la tour d'escalier. Tel qu'il se présente et malgré plusieurs percements de baies tardives (XVII et XVIIIème siècles), le château de Callières est très représentatif des « hôtels nobles » élevés dans la campagne saintongeaise, dans la seconde moitié du XVème siècle après le départ des anglais.

Réalisé à partir d'écrits de l'Association Promotion Patrimoine
« Châteaux, manoirs et Logis »
La Charente Maritime

Le Calendrier du jardinage

Les Hortensias

C'est Philibert Commerson , corsaire et botaniste du roi Louis XV qui découvrit cette plante en Chine. Il la baptisa Hortensia, en hommage à sa maîtresse Hortense Barré, qu'il avait déguisé en homme afin qu'elle puisse le suivre dans son voyage. On compte 80 espèces d'Hydrangéa arbustes, arbres à feuillage caduc ou persistant et plantes grimpantes dans les zones boisées de l'Est asiatique et d'Amérique.

La teinte des fleurs dépend de la teneur en aluminium du sol et les terres très acides (PH inférieur à 5,5) donnent plutôt des fleurs bleues, (si le PH est supérieur à 6 les fleurs de la même variété seront roses). La teinte peut être modifiée par l'addition de sels d'aluminium à l'effet bleuissant, par contre les fleurs blanches ne varient pas .Pour obtenir un bleu intense, pilez de l'ardoise et incorporez- la au sol très acide et arrosez avec un »bleuissant hortensia ».

L'hortensia se plaît dans un sol assez riche additionné d'un fertilisant organique à base de fumier, plantez les dans un sol frais, mais bien drainé .Il ne faut surtout pas le planter uniquement dans de la terre de bruyère qui est trop pauvre. Il adore les endroits abrités des vents froids et desséchants.

L ' hortensia se plaît en pleine terre, mais il réussit aussi en pot,(40 cm de diamètre minimum), ce dernier doit être rempli d ' un mélange de à parts égales de terre de jardin, terre de bruyère et de terreau pour rosiers. D'avril à septembre, il faut l'arroser avec une solution d'engrais liquide « hortensia ».

La taille de l'hortensia consiste à supprimer les tiges les plus âgées et se pratique à l'automne pour les régions au climat doux et à la fin février ailleurs.

Il faut couper au raz du sol les tiges de plus de 3 ans, reconnaissables car elles portent au moins 2 ramifications et se couvrent d'une écorce grise, crevassée.

Une taille annuelle est déconseillée, car une taille trop drastique entraîne la perte de la floraison .Vous devez intervenir seulement pour rééquilibrer et rajeunir les touffes trop compactes .Il faut privilégier les jeunes pousses car elles donneront des fleurs et il faut dégager le centre de la plante pour qu'il soit mieux aéré.

Parfois l'hortensia connaît quelques petits soucis tels que :

La chlorose : la feuille se décolore et les nervures restent vertes, le sol est alors trop calcaire, il suffit de transplanter la plante ou de l'arroser avec du chélate de fer (Séquestrène).

L'anthracnose : des petites taches noires apparaissent sur les tiges et s'altèrent il faut alors utiliser un fongicide polyvalent 3 fois à 8 jours d'intervalle.

Les cochenilles : les tiges et le dessous des feuilles sont envahis de pustules collantes, il faut gratter avec une éponge imbibée de bière ou utiliser un fongicide (en période froide) .

Les pépinières spécialisées peuvent proposer plus de 200 variétés et dans le langage des fleurs, l'hortensia exprime la froideur, la vanité ou la vantardise.

Les Recettes des beaux jours

Filet de dinde à la crème d'asperges (Pour 6 personnes)

- 6 belles escalopes de dinde assez épaisses
- 2 bonnes cuillères à soupe de farine
- ½ jus de citron
- 20 cl de crème fraîche liquide
- 500 g d'asperges vertes
- huile, sel, poivre

Cuire les asperges à la vapeur et les égoutter
Fariner les escalopes et les faire dorer dans l'huile
Mixer la moitié des asperges avec la crème fraîche, le jus de citron, sel et poivre.
Trancher les escalopes cuites (comme le magret) et les présenter avec à côté les asperges vertes nappées de la sauce à la crème.

Ragoût d'asperges (Pour 6 personnes)

- 1 Kg d'asperges
- 1 oignon, 1 bouquet garni
- 500 gr petits pois fins (surgelés éventuellement)
- 500 gr jeunes carottes, huile ou margarine

Éplucher les asperges et les couper en rondelles de 1 cm
Éplucher les carottes et les couper en rondelles

Bien faire revenir les asperges et les carottes (30 minutes environ) et y ajouter au bout de 15 mn l'oignon émincé.
Ajouter alors les petits pois et couvrir d'un petit verre d'eau.
Assaisonner avec sel, poivre et bouquet garni.
Laisser mijoter à petit feu jusqu'à ce que les légumes soient tendres.
Accompagne bien une viande blanche.

Poires confites au vin et aux épices (Pour 6 personnes)

- 6 grosses poires ou 12 petites pas trop mûres
- ½ litre de vin rouge
- 1 clou de girofle, 1 gousse de vanille, 1 pincée ou un bâton de cannelle, 2 étoiles anis
- 100 gr de sucre

Eplucher les poires en les gardant entières avec la queue.
Ajouter le sucre et les épices au vin et y déposer les poires.
Mettre à cuire soit 12 minutes à la cocotte minute ou 30 à 40 minutes sur feu doux.
Servir bien frais.

S'harmonise particulièrement en coupe avec des boules de sorbet cassis ou framboise.

Avis à la population

Les rendez-vous

DATES À RETENIR :

14 juin 2003 : Kermesse de l'école
15 juin 2003 : Journée du Petit Patrimoine de Pays
28 juin 2003 : Journée Plein air
18 août 2003 : Spectacle « Pierres de Prière »
5.6.7 septembre 2003 : Fête foraine
11 octobre 2003: Soirée Châtaignes

Journée portes ouvertes à la ferme de BIOCHEMINS (29 juin)

Dans le bulletin n°2 nous vous avons parlé de la ferme biologique Biochemins, située à Grand village. Le 29 juin, ils organisent une journée portes ouvertes pour vous montrer leurs activités et vous faire goûter aux produits bio du terroir. Vous pourrez visiter les champs et les cultures, fabriquer votre pain, faire votre marché, etc. Il y aura des animations tout au long de la journée : acrobranche, pour ceux qui veulent se promener dans les arbres, histoires et contes pour les plus petits, fabrication de papier recyclé pour les bricoleurs, attelage et traction animale. L'animation sera assurée par les musiciens du groupe « Mascaret ».
Restauration sur place avec les produits du terroir.

Tribune Libre

Dans ce numéro personne n'a souhaité exposer un sujet qui le passionne ou qui lui tient à cœur. Nous sommes persuadés que cela n'est que partie remise et que les candidats seront nombreux pour le prochain bulletin à vouloir s'exprimer et profiter de cette occasion pour faire vivre votre bulletin communal.

Comme nous l'avions annoncé dans le premier journal, seuls les articles qui présentent « un intérêt général » seront retenus. Tout article qui serait polémique et qui attaquerait directement les personnes ne sera pas publié.

Déposez vos textes dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom et adresse pour que nous puissions vous contacter ou à l'un des représentants de la Commission Communication.

État Civil

Mariage

Félicitations à :

Christelle BOISDRON, domiciliée « Aux Chênes des Sables » et **Serge DAYRES**, domicilié A Castillon La Bataille, mariés le 15 février 2003

Naissances

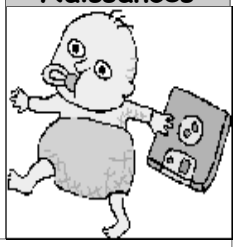

Bienvenue à :

Théo GLÉNISSON, fils de Jean-François GLÉNISSON et de Séverine RENOM , domiciliés « Les Sables » né à Bruges le 07 avril 2003 ;

Léo BOUTIN, fils de Yannick et Ingrid BOUTIN, domiciliés « Abel» né à Libourne le 18 avril 2003

Décès

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches de :

Monsieur Maurice DUMON, décédé à Boscamnant le 17 Janvier 2003 à l'âge de 78 ans

Madame Colette JAULIN, épouse AROLDI, décédée à Boscamnant, le 19 janvier 2003, à l'âge de 71 ans

Madame Odette LACHAUD, veuve DUPRÉ, décédée à Libourne, le 08 avril 2003, à l'âge de 79 ans.

Monsieur Raymond CLOUTOU, décédé à Boscamnant, le 31 Mai 2003, à l'âge de 77 ans

Vie Pratique

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

- Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h15
- Les vendredi de 14h00 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les permanences du Maire et des Adjoints sont assurées à la Mairie le samedi de 10h00 à 12h00, par M. le Maire ou un de ses adjoints les 1er et 3ème samedis du mois

Les permanences à la Mairie de Clérac :

- Assistante Sociale , le 1er mardi de chaque mois de 14h00 à 16h00

Les permanences à la Mairie de Montguyon :

- **ASSEDIC,** tous les mardis de 9h00 à 12h00
- **ANPE** , tous les vendredis de 9h00 à 12h00
- **CAF ,** tous les mercredis de 11h00 à 12h00
- **Sécurité Sociale** , les 1er et 3ème mercredis de 9h00 à 12h00
- **Service Retraite CRAMCO** , tous les mercredis de 9h00 à 11h00 sans rendez vous
  de 11h00 à 12h00 sur rendez vous
- **MSA** , les 1er et 3ème mercredis de 9h00 à 12h00

L'office religieux a lieu le 1er dimanche de chaque mois à 9h30.

Ramassage du fer : 1 fois par trimestre. Le 6 Janvier, le 7 Avril, 7 Juillet et le 6 Octobre

Déchetterie : Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00

La Poste : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h15 et 14h15 à 16h00 et samedi de 9h00 à 11h00